AEROPORT CANNES MANDELIEU

Grille tarifaire au 1er novembre 2024 Soumise à homologation

REDEVANCES DOMANIALES SPA	TARIFS DU 01/11/2024 AU 31/10/2025 - SOUMIS A HOMOLOGATION
Occupation des terrains	
	HT/m²/an
Terrains à caractère aéronautique	
Terrain naturel	5,94€
Terrain viabilisé	10,43€
Terrain revetu viabilisé	17,34€
Occupation des locaux	
Hangars N° 1, 1bis, 2, 3, 3 bis, 4, 5, 6, 6 bis, 6 ter, 7, 9 ter, 10 bis et ex SC	HT/m²/an
Corps principal (categorie 2)	52,20€
Corps principal (catégorie 1)	76,87€
Appentis non aménagés	52,20€
Locaux en appentis	76,87 €
Bureaux en appentis	122,44 €
du Hangar N° 1 Hangar N° 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16	HT/m²/an
Corps principal (catégorie 1)	76,87€
Bureaux en appentis (H8 en zone côté piste)	122,44€
Locaux techniques (H16 en zone côté piste)	122,44€
Bureaux catégorie 1	200,54€
Clos "Les Tamaris" Bureaux de catégorie 1	200,54€
Bureaux catégorie 2	153,78 €
Box commissariat tous hangars	288,37€
Bloc Trafic	HT/m²/an
Locaux sous-sol	76,87€
Bureaux avec accès piste et 1er étage hall aérogare	215,00€
Bureaux étage	153,78 €
Bureaux étage Comptoirs	

Conditions d'application : Une réduction de 80% est accordée aux sociétés de maintenance ou assimilées